



Compte rendu hebdomadaire sur la transition au régime d'assurance provincial de l'OSSTF/FEESO – 1^{re} et 2^e vagues

Sujet	Mise à jour	Dates
SITUATION GLOBALE		
Membres couverts	1^{re} vague – 17 091	Au 18 janvier
Centre d'appel du RAEQ	<ul style="list-style-type: none"> • Attente moyenne dans la file pour l'inscription – 4 secondes • Durée moyenne des appels dans la file pour l'inscription – 9 minutes 41 secondes • Taux moyen d'abandons d'appel (au total) – 0,23 % • Le volume d'appels est revenu à la normale après le congé, comme nous nous y attendions. • Il y a eu plus de 2 600 visites sur la page d'aide à l'inscription dans le site Web du RAEQ entre le 17 et le 19 janvier. • Heures d'ouverture prolongées au centre d'appel pour l'inscription des membres de la deuxième et de la troisième vague qui commence le 17 janvier : <ul style="list-style-type: none"> ○ de 8 h à 20 h, du lundi au vendredi ○ de 9 h à 15 h, le samedi • Les membres peuvent communiquer avec le RAEQ par courriel ou par téléphone : <ul style="list-style-type: none"> - OSSTFenrolment@otip.com - Pour les membres qui n'ont pas reçu de courriel d'instructions pour s'inscrire ni de carte avantages. - OSSTFinaccuratedeductions@otip.com - Pour les membres dont la page « Mes garanties » affichent encore des renseignements erronés. 	9 au 14 janv.
Première vague		
Inscription – 1^{re} vague	<ul style="list-style-type: none"> • 92 % • Pour les 8 % des membres admissibles qui ne se sont pas encore inscrits, leur couverture a été établie en fonction des données reçues de l'assureur précédent. Si aucune donnée n'a été reçue, la couverture par défaut (ni assurance maladie ni assurance dentaire) leur a été attribuée tel que le prévoient les dispositions du régime. • Les membres dont le dossier affiche des données erronées (p. ex parce qu'il manque des renseignements sur les personnes à charge ou sur la coordination des prestations) risquent que leurs demandes de règlement soient refusées. Il est donc primordial que ces membres confirment leurs données si ce n'est pas encore fait. 	Au 18 janvier

Échéances pour la 1^{re} vague	<ul style="list-style-type: none"> Il faut rappeler aux membres inclus dans la première vague que de nombreux régimes imposent une date limite pour la soumission des demandes de règlement après la fin du régime. Le délai est souvent de 90 jours, mais ce délai peut varier d'un régime à l'autre. On recommande aux membres de vérifier auprès de leur conseil scolaire ou de leur assureur précédent quelle est la date limite et de présenter leurs demandes le plus tôt possible. <u>Si le régime antérieur du membre prévoyait un délai de 90 jours, l'assureur précédent doit avoir reçu les demandes de règlement le 27 janvier (dernier jour ouvrable avant l'expiration du délai de 90 jours).</u>* Les membres qui ont reçu en retard l'invitation à s'inscrire ont 31 jours après la réception du courriel relatif à l'inscription pour compléter leur inscription. 	27 janvier* En cours
Données : prochaine étape	<ul style="list-style-type: none"> Le correctif pour le système IPPS qu'utilisent certains conseils devrait maintenant avoir été installé. Après l'installation du correctif, les sept conseils scolaires touchés fourniront au RAEO un fichier SIRH complet qui devrait mettre en évidence tout problème ou écart persistant entre les données des conseils et les données que le RAEO a reçus précédemment. 	Semaine du 23 janvier
Membres en congé d'ILD	<ul style="list-style-type: none"> Nous savons qu'il pourrait y avoir des membres en congé d'ILD qui ne figurent pas dans les données du SIRH. Nous continuons de scruter toutes les sources de renseignements pour déceler des membres en invalidité qui pourraient manquer à l'appel afin de nous assurer que tous les membres admissibles sont inscrits. Le RAEO s'affaire à confirmer la situation des membres en congé d'ILD connus pour ce qui est de l'exonération de leur prime d'assurance vie et du montant de leur assurance vie. Les membres en congé d'ILD qui ont des préoccupations devraient communiquer avec notre équipe spécialisée au RAEO_encongé_personne_ressource@raeo.com pour obtenir de l'aide. 	Semaine du 16 janvier
Membres admissibles qui n'ont pas reçu d'invitation à s'inscrire ni de carte d'assurance	<ul style="list-style-type: none"> Si vous connaissez des membres admissibles dans la première vague qui n'ont toujours pas reçu leur courriel les invitant à s'inscrire ni leur carte d'assurance, veuillez en aviser le RAEO par courriel au OSSTFenrolment@otip.com ou en téléphonant au 1-866-783-6847. 	Sur-le-champ

Formulaires de désignation de bénéficiaire pour l'assurance vie	<ul style="list-style-type: none">• Nous savons qu'il y a un délai pour l'entrée des formulaires reçus dans le système du RAEO. Il est possible que des membres qui ont envoyé leur formulaire dûment rempli voient cette étape comme n'ayant pas été complétée à leur entrée dans « Mes garanties ».• Le RAEO s'affaire à entrer tous les formulaires valides reçus dans le système et nous vous donnerons une mise à jour quand ce sera fait.	En cours
--	--	----------

Deuxième vague		
Chronologie de l'envoi des communications aux membres	<ul style="list-style-type: none"> • L'envoi des courriels invitant les membres de la deuxième vague à s'inscrire est en cours et les courriels seront envoyés entre le 17 et le 31 janvier. • Les cartes d'assurance seront également envoyées à ces membres entre le 17 et le 31 janvier. 	du 17 au 31 janvier
Inscription – 2^e vague	<ul style="list-style-type: none"> • Au 19 janvier, environ 3 150 courriels d'invitation à s'inscrire ont été envoyés aux membres de l'OSSTF/FEESO qui font partie de la deuxième vague. • Cela comprend les membres dans les conseils suivants : North Ontario East DSB, Brant-Haldimand Norfolk CDSB, Hamilton-Wentworth CDSB, Bluewater DSB, Niagara DSB, Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario, Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales, Conseil scolaire Viamonde, Conseil scolaire Providence et Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien. • Au 19 janvier, 418 membres de l'OSSTF FEESO avaient complété leur inscription. 	Au 19 janvier
Lien dans le courriel d'invitation à s'inscrire	<ul style="list-style-type: none"> • On nous a mentionné que le lien à « raeo.com » dans le courriel d'invitation envoyé aux membres ne fonctionnait peut-être pas. Les membres devraient copier le lien et le coller dans leur navigateur ou essayer le lien à partir de leur ordinateur personnel à la maison. • Il s'agit vraisemblablement d'un problème causé par les coupe-feu de certains conseils scolaires. Le RAEO collabore directement avec les conseils scolaires identifiés pour résoudre ce problème. 	Sur-le-champ
Formulaire de preuve d'assurabilité pour l'assurance vie facultative	<ul style="list-style-type: none"> • Lors de l'inscription, quand les membres choisissent une assurance vie facultative pour laquelle on exige un formulaire de preuve d'assurabilité, la date qui paraît sur le sommaire de garanties pour l'envoi du formulaire est la date courante. • Ce message s'affiche parce qu'il n'y a pas de date d'échéance pour l'envoi du formulaire de preuve d'assurabilité. Toute assurance vie facultative que le membre choisit et pour laquelle on exige une preuve d'assurabilité n'est ni approuvée ni refusée tant qu'on n'a pas reçu le formulaire de preuve d'assurabilité. • Nous tentons de rendre ce message plus clair en collaboration avec l'administrateur du système informatique. 	En cours

<p>Hamilton Wentworth CDSB – Problème avec le salaire des membres</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit d'un problème connu qui touche environ 61 membres du Hamilton Wentworth CDSB dont le salaire annuel a été mal déclaré. • Les fichiers SIRH indiquaient le salaire horaire de ces membres plutôt que leur salaire annuel. • Le RAEO a déjà communiqué avec le conseil à ce sujet. Nous comptons que ce problème sera corrigé lorsque nous recevrons les premiers fichiers de détail du conseil. • Il faut indiquer à ces membres de compléter le processus d'inscription. Lorsque nous recevrons les bonnes données salariales, les dossiers dans le système seront automatiquement mis à jour et les membres n'auront rien d'autre à faire. 	<p>En cours</p>
<p>Données</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le RAEO a traité les données de production du SIRH et la procédure de rapprochement des données avec les conseils scolaires qui font partie de la deuxième vague est en cours. • Le RAEO a fait quelques observations initiales et des recommandations sur les étapes clés de vérification des données. 	<p>En cours</p>
<p>Membres en congé d'ILD</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les membres en congé d'ILD recevront un courriel les invitant à s'inscrire en même temps que les autres membres de leur conseil scolaire. Une version imprimée des instructions pour s'inscrire et d'autres renseignements s'adressant aux membres en congé d'ILD leur seront envoyés à leur domicile par la poste. • Les montants d'assurance vie (s'ils nous ont été communiqués) paraîtront dans le système pour les membres qui ne bénéficient pas de l'exonération de la prime d'assurance vie chez leur assureur précédent. • Les membres qui ont présenté une demande d'exonération de la prime à leur ancien assureur et dont la demande a été acceptée ne verront aucun montant pour l'assurance vie car leur assurance continue avec l'ancien assureur. • L'assurance des membres en congé d'ILD dont le RAEO connaît l'existence sera en vigueur le 1^{er} février, qu'ils aient complété ou non leur inscription avant cette date. Cela diffère de ce que nous avons fait pour la première vague afin d'éviter la suspension de la couverture des membres en congé d'ILD. • Les membres doivent compléter leur inscription pour l'échéance du 3 mars, et fournir au RAEO leurs données de prélèvement automatique sur le compte s'ils doivent verser une cotisation, sinon ils risquent que leur couverture soit alors suspendue. 	<p>En cours</p> <p>3 mars</p>

Prochaines étapes pour les membres de la deuxième vague	<ul style="list-style-type: none">• Lorsqu'ils reçoivent leur courriel d'instructions pour l'inscription, les membres doivent suivre les instructions données et s'inscrire le plus tôt possible. L'inscription est une étape primordiale car les membres devront vérifier soigneusement tous leurs renseignements, mettre à jour leurs personnes à charge, leurs garanties facultatives et les renseignements pour la coordination des prestations, puis poster leur formulaire de désignation de bénéficiaire dûment rempli dans l'enveloppe-réponse fournie.• L'assurance des membres inclus dans la deuxième vague prend effet le 1^{er} février.• Les membres doivent présenter à leur assureur ou fournisseur actuel les demandes de règlements pour les frais admissibles au titre de leur régime actuel (ce régime reste en vigueur jusqu'au 31 janvier), et ce dès que possible.	En cours Date limite pour l'inscription : 3 mars
--	---	---